



Déclaration liminaire

CTSJ du 23 Février 2022

Monsieur le Directeur

La situation sanitaire va toujours aussi mal mais nous continuons à faire comme si tout allait bien, Madame la marquise. Mais nos collègues n'en peuvent plus. Les masques FFP2 ne sont toujours pas arrivés en juridiction car dorénavant il faut la « doctrine » pour savoir à qui on les donne et comme ils coûtent plus chers, on nous oppose qu'ils sont inconfortables, pour nous, FO c'est inadmissible et c'est mettre en danger la santé des agents. C'est l'histoire de pique et pique et Colegram mais où sommes-nous ? Certainement pas au ministère de la justice, la cour de maternelle peut être ou au cours d'une partie d'échec et les agents considérés comme des pions !!!!

Mais peut être est ce nous : en fait tout va bien, les collègues n'ont aucune difficulté, personne n'est absent, l'activité diminue. La preuve dans certaines audiences de rentrée, les chefs de juridiction s'enorgueillissent de leurs bons résultats.

Lors du CHSCTM du 26 janvier, les organisations syndicales du ministère ont voté à l'unanimité une demande d'expertise sur le « risque grave » auquel sont exposés les agents. La souffrance au travail est là, ne faites pas semblant de l'ignorer. Vous savez très bien que le numéro vert ne peut pas être la réponse efficace aux maux de nos collègues, c'est de dialogue dont ils ont besoin et de bienveillance, mais il n'en est rien : la politique du chiffre et rien qu'elle ne compte.

Convoquons, restons ouverts à qui veut venir se promener dans les palais, les agents ne télétravaillent pas comme dans les autres administrations : Ils sont là, disponibles pour être contaminés, pour assurer le remplacement des collègues absents : Et oui, nous agents de greffe nous sommes multitâches et notre administration, en toute quiétude continue à faire l'économie de recrutements d'emplois pérenne et de moyens adaptés : pas de PCA mais on adapte l'activité ... Laquelle et où, nous vous le demandons solennellement, Monsieur le Directeur ?

L'institution judiciaire va mal, et malgré la multitude des alertes que nous vous faisons régulièrement rien ne change. Un exemple parmi tant d'autres, la souffrance de tous nos collègues dans les TPE dont les trames Cassiopée ne sont pas à jour alors même que la réforme a pris 18 mois de retard et qu'elle est applicable depuis 4 mois : il manque le ministère public, l'ordre de parole n'est pas respecté. La relecture doit se faire ligne par ligne pour que rien ne soit oublié, cela demande une attention de chaque minute afin d'éviter une erreur judiciaire. FO ne peut qu'apporter tout son soutien à nos collègues qui tant dans les TPE que dans les autres services doivent concilier avec des logiciels de la préhistoire ou totalement inadaptés pour rendre le service public qu'il se doit aux justiciables. FO dénonce les conditions dans lesquelles nous sommes contraints de devoir travailler.

Démontrez-nous le contraire car en juridiction les effets supposés de la bonté du ministère n'ont aucun impact sur le quotidien de nos collègues, peut-être est-ce qu'elle n'existe pas !

Ne vous méprenez pas, nous vous demandons simplement ce qui est dû aux fonctionnaires, des conditions de travail dignes et respectueuses des textes en vigueur et une revalorisation statutaire à la hauteur de notre ministère qui n'est régalién que par son nom.

Soyons pragmatiques et réalistes, la moindre infraction commise par un employeur privé serait sanctionnée, est-ce le cas au sein de notre ministère ? La réponse est NON. Nous, ministère de la justice, sommes au dessus des Lois mais condamnons ceux qui ne les respectent pas, quel bel exemple !

Prouvez-nous aujourd'hui que l'administration va œuvrer pour qu'enfin l'ensemble de la communauté de travail de ce ministère ne soit plus des Shadocks et qu'ils ne pédalent pas pour rien. Il en suffit des autos satisfactions et des remerciements du ministre !

Alors oui Monsieur le Directeur : des actes concrets et plus de promesses non tenues !

FO justice SDGF